

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève (Suisse)

Le 12 mai 2026

***Érythrée : Il faut renouveler le mandat du Rapporteur spécial et faire progresser la redevabilité***

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

**En amont de la 62<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (15 juin-10 juillet 2026), nous, les organisations non gouvernementales soussignées, vous écrivons afin d'exhorter votre délégation à soutenir le développement et l'adoption d'une résolution forte qui renouvelle le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée.**

**Au-delà de la condamnation claire des graves violations des droits humains commises par les autorités érythréennes dans un contexte d'impunité généralisée, la résolution de cette année, qui sera examinée dix ans après la présentation au Conseil du rapport final de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, devrait notamment prier le Rapporteur spécial de dresser un inventaire des options et processus disponibles pour remédier aux violations passées et en cours et garantir la reddition des comptes et la justice.**

~ ~ ~

La 62<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme s'ouvrira dans un contexte de tensions régionales croissantes, notamment entre l'Érythrée et l'Éthiopie<sup>1</sup>, tandis que la situation des droits humains en Érythrée demeure extrêmement préoccupante. Outre les graves violations dénoncées dans de précédentes lettres de la société civile<sup>2</sup>, et qui restent impunies, la situation intérieure du pays a des répercussions importantes et profondes sur la diaspora érythréenne, souvent victime d'attaques extraterritoriales (qualifiées par le Rapporteur spécial d'actes de « répression transnationale »<sup>3</sup>) visant à maintenir le contrôle, à faire taire la dissidence pacifique et à décourager toute critique des autorités.

Un an après l'adoption de la résolution 59/1<sup>4</sup>, qui a renouvelé le mandat du Rapporteur spécial, la situation des droits humains en Érythrée n'a pas fondamentalement évolué. Fin 2025, l'Érythrée a libéré une douzaine de détenus qui étaient incarcérés depuis plus de 18 ans, dont certains à l'isolement. Des milliers de

---

<sup>1</sup> Voir The New Humanitarian, « Regional mega-war ? How renewed conflict in Ethiopia could pull in Sudan », 23 mars 2026, <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2026/03/23/regional-mega-war-renewed-conflict-ethiopia-sudan> ; ainsi que BBC, « Ethiopia accuses Eritrea of preparing for war as Red Sea tensions rise », 9 octobre 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/cyv6r6e6800o> ; International Crisis Group, « Ethiopia, Eritrea and Tigray : A Powder Keg in the Horn of Africa », 18 février 2026, <https://www.crisisgroup.org/brf/africa/ethiopia-eritrea/b210-ethiopia-eritrea-and-tigray-powder-keg-horn-africa> (tous consultés le 8 avril 2026).

<sup>2</sup> Voir la lettre de 2025, DefendDefenders et al., « Érythrée : Il faut adopter une résolution forte renouvelant le mandat du Rapporteur spécial », 22 mai 2025, <https://defenddefenders.org/eritrea-adopt-strong-resolution-sr-mandate/> (consultée le 8 avril 2026), ainsi que les lettres précédentes (mentionnées dans la lettre de 2025, note de bas de page 1). Ces violations comprennent, entre autres, des arrestations et détentions arbitraires, y compris la détention au secret de journalistes, de voix dissidentes et de membres de communautés religieuses ; des violations des droits à un procès équitable, à l'accès à la justice et à une procédure régulière ; la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants ; les disparitions forcées ; la conscription dans le système abusif du service national et les violations qui y sont associées ; des violations des droits économiques, sociaux et culturels ; et de graves restrictions aux libertés fondamentales, conduisant à une fermeture totale de l'espace civique dans le pays.

<sup>3</sup> « Situation des droits de l'homme en Érythrée : Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, Mohamed Abdelsalam Babiker », Doc. ONU A/HRC/56/24, 7 mai 2024, disponible sur : <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5624-situation-human-rights-eritrea-report-special-rapporteur> (en particulier, les paragraphes 60-70).

<sup>4</sup> Disponible sur : <https://docs.un.org/en/A/HRC/RES/59/1>

prisonniers demeurent toutefois en détention arbitraire. Cette année marque d'ailleurs le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrestation des réformateurs du « G11 » – onze responsables gouvernementaux qui réclamaient des réformes démocratiques et sont détenus au secret depuis septembre 2001. On estime à plus de 10.000 le nombre de personnes détenues arbitrairement en Érythrée, parmi lesquelles des personnalités politiques, des journalistes, des religieux et des étudiants. La libération récente de 13 détenus de longue durée, dont beaucoup ont subi des conditions assimilables à de la torture, ne remédie pas au caractère systémique des violations<sup>5</sup>.

À ce jour, les autorités érythréennes refusent de mettre en œuvre les décisions, conclusions et recommandations de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), concernant notamment la libération des détenus<sup>6</sup>. Elles n'ont pas davantage profité de leur mandat en tant que Membre du Conseil des droits de l'homme (2019-2024) pour améliorer la situation des droits humains dans le pays ou engager un dialogue constructif avec la communauté internationale. Alors que le Conseil fête ses 20 ans, l'Érythrée demeure parmi les très rares États à n'avoir jamais reçu la visite officielle d'un titulaire de mandat au titre des procédures spéciales.

En juin 2016, la Commission d'enquête sur l'Érythrée a publié son rapport final, dans lequel elle a conclu avoir des « motifs raisonnables de croire » que des crimes contre l'humanité ont été commis dans le pays depuis 1991 et que « des responsables érythréens ont commis et continuent de commettre les crimes de réduction en esclavage, d'emprisonnement, de disparitions forcées, de torture et d'autres actes inhumains, de persécution, de viol et de meurtre ». Elle a ajouté que ces crimes ont été commis « de manière généralisée et systématique » dans les centres de détention, les camps d'entraînement militaire et d'autres lieux du pays, dans le cadre d'une « campagne visant à instiller la peur, à dissuader toute opposition et, en fin de compte, à contrôler la population civile érythréenne »<sup>7</sup>. À ce jour, aucun suivi adéquat n'a été mandaté par le Conseil. Malgré les travaux de la Commission d'enquête et les rapports des Rapporteurs spéciaux successifs, ainsi que du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les violations persistantes, aucun responsable érythréen n'a été tenu pour responsable de ces crimes.

L'Érythrée reste classée 180<sup>ème</sup> (sur 180 pays) dans le Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières et est actuellement considérée comme « fermée » par le CIVICUS Civic Space Monitor, avec un score de 4/100, le pire d'Afrique<sup>8</sup>.

~ ~ ~

Lors de la 59<sup>ème</sup> session du Conseil, en juin 2025, le Gouvernement érythréen ne s'est pas contenté de s'opposer à la résolution annuelle visant à proroger le mandat du Rapporteur spécial. Dans une démarche sans précédent, il a tenté de tirer profit de la crise financière que traverse l'ONU et du contexte d'attaques contre le multilatéralisme pour présenter son propre projet de résolution, qui visait à mettre fin à la surveillance internationale étroite de la situation en Érythrée. Intitulé « Non-renouvellement du mandat de

---

<sup>5</sup> Voir Human Rights Concern – Eritrea, « 23 Years of Silence : Eritrean Authorities Must End Impunity, and Release All Prisoners of Conscience », 18 septembre 2025, <https://hrc-eritrea.org/23-years-of-silence-eritrean-authorities-must-end-impunity-and-release-all-prisoners-of-conscience/> ; « Eritrea's Release of 13 Long-Term Detainees Welcomed, But Thousands Remain in Overcrowded Cells, Solitary Confinement, and Metal Shipping Containers », 23 décembre 2025, <https://hrc-eritrea.org/eritreas-release-of-13-long-term-detainees-welcomed-but-thousands-remain-in-overcrowded-cells-solitary-confinement-and-metal-shipping-containers/> ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « Eritrea : Recent releases of detainees encouraging », 15 décembre 2025, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/12/eritrea-recent-releases-detainees-encouraging> (consultés le 9 avril 2026).

<sup>6</sup> Voir les résolutions, décisions observations finales de la CADHP mentionnées dans DefendDefenders et al., « Érythrée : Il faut renouveler le mandat du Rapporteur spécial au moyen d'une résolution substantielle », 28 mai 2024, <https://defenddefenders.org/eritrea-extend-sr-mandate-substantive-resolution/> (consulté le 9 avril 2026).

<sup>7</sup> Voir la page de la Commission d'enquête sur <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/co-i-eritrea/commissioninquiryonhrin-eritrea>, ainsi que Conseil des droits de l'homme, « La Commission d'Enquête des Nations Unies met en lumière des crimes contre l'humanité en Érythrée », 8 juin 2016, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2016/06/un-inquiry-finds-crimes-against-humanity-eritrea> (consulté le 9 avril 2026).

<sup>8</sup> Voir <https://rsf.org/fr/classement> et <https://monitor.civicus.org/> (consultés le 9 avril 2026).

Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée » le projet L.1/Rev.1, s'il avait été adopté, aurait pu créer un précédent permettant à d'autres États de mettre fin à des mécanismes du Conseil tels que les mandats de procédures spéciales et les enquêtes indépendantes<sup>9</sup>. Il a été largement rejeté par vote (quatre voix pour, 25 contre et 18 abstentions). Après le rejet d'un amendement oral de dernière minute présenté par le Soudan, la résolution 59/1 a pour sa part été adoptée à une large majorité (23 voix pour, quatre contre et 20 abstentions). Il serait inacceptable de récompenser le recours par le Gouvernement érythréen à ces tactiques qui visent à entraver la surveillance de la situation, car cela ne ferait qu'affaiblir institutionnellement le Conseil et abandonner les victimes de violations des droits humains dans le pays. Au contraire, les actions et tactiques du Gouvernement érythréen plaident en faveur de résolutions plus substantielles sur l'Érythrée, allant au-delà de simples prorogations de mandat (« *technical rollovers* »)<sup>10</sup>. Ces actions et tactiques témoignent clairement de l'impact positif du travail du Rapporteur spécial, notamment en termes de documentation des violations et de maintien de l'attention portée au pays. Une surveillance étroite continue de la part de la communauté internationale est vitale.

Dans un contexte où l'Érythrée refuse de coopérer pleinement avec le Conseil et ses mécanismes, et considérant que la cause des violations graves dans le pays est de nature politique plutôt que simplement due à un manque de capacités ou de ressources, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités ne seraient à l'heure actuelle ni efficaces ni adéquats pour relever les défis du pays.

Bien plutôt, il est essentiel que le Conseil des droits de l'homme produise une évaluation approfondie de la situation des droits humains en Érythrée. Outre toutes les violations mises en exergue dans les résolutions antérieures à 2019, les rapports de la Commission d'enquête et du Rapporteur spécial, ainsi que les lettres successives de la société civile, la prochaine résolution du Conseil devrait notamment aborder les points suivants :

- **L'impact qu'a la situation interne de l'Érythrée à l'extérieur des frontières du pays**, y compris les attaques extraterritoriales – que le Rapporteur spécial a identifiées comme des actes de « répression transnationale – contre la diaspora, ainsi que les violations commises par les forces érythréennes à l'étranger<sup>11</sup> et la nécessité de garantir justice et redevabilité pour ces actes ; et
- **La nécessité d'apporter un suivi à l'action du Conseil à l'égard de l'Érythrée jusqu'à ce jour**, en particulier les recommandations de la Commission d'enquête. Outre la nécessité de poursuivre le

---

<sup>9</sup> Hassan Shire/DefendDefenders, « Érythrée : Ne créez pas de précédent, maintenez la surveillance du CDH ; Tous les États devraient s'opposer aux tentatives de mettre fin au mandat du Rapporteur spécial », 23 juin 2025, <https://defenddefenders.org/eritrea-dont-create-precedent/> ; Hilary Power/Human Rights Watch, « UN Rights Council Rejects Bad-Faith Bid to End Eritrea Scrutiny », 4 juillet 2025, <https://www.hrw.org/news/2025/07/04/un-rights-council-rejects-bad-faith-bid-to-end-eritrea-scrutiny> (consultés le 8 avril 2026).

<sup>10</sup> De 2012 à 2018, Djibouti et la Somalie étaient les principaux co-auteurs des résolutions concernant l'Érythrée. Lorsqu'ils ont renoncé à leur rôle de chefs de file, en 2019, un groupe d'États (puis l'Union européenne) a pris le relais. Depuis lors, cependant, les résolutions du Conseil sur l'Érythrée sont brèves et procédurales, car elles visent principalement à renouveler le mandat du Rapporteur spécial. De ce fait, elles n'ont guère reflété la situation du pays comme le faisaient les résolutions du Conseil avant 2019, ni les atrocités commises par les forces érythréennes dans la région du Tigré, en Éthiopie. Pour plus d'informations, voir DefendDefenders et al., « Érythrée : La résolution annuelle du Conseil devrait décrire la situation des droits humains dans le pays et proroger le mandat du Rapporteur spécial », 17 mai 2023, <https://defenddefenders.org/eritrea-hrc-strong-resolution-2023/> (ainsi que l'Annexe, qui contient une analyse des résolutions successives du Conseil sur l'Érythrée (2012-2022)).

<sup>11</sup> Depuis le début du conflit, en novembre 2020, les forces érythréennes ont été accusées de manière crédible de graves violations du droit international au Tigré, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ces violations, notamment celles commises contre les réfugiés érythréens en Éthiopie et contre la population locale, ainsi que l'absence totale de reddition des comptes en lien avec elles, méritent l'attention du Conseil.

Plusieurs organisations de la société civile ont appelé au rétablissement de la Commission internationale d'experts sur les droits de l'homme en Éthiopie (ICHREE) ou à la création d'un mécanisme d'enquête similaire. Début 2026, après des années de déni, le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed a admis pour la première fois que les troupes érythréennes avaient commis des atrocités à Aksum et dans d'autres régions du Tigré pendant la guerre dans le nord de l'Éthiopie (BBC, « Ethiopia PM hits out at Eritrea over atrocities in Tigray », 3 février 2026, <https://www.bbc.com/news/articles/c74vdpnj301o>).

suivi et l'établissement de rapports, le Rapporteur spécial devrait se voir confier le mandat, dans son prochain rapport, de présenter une évaluation de l'évolution de la situation des droits humains en Érythrée dans le contexte du dixième anniversaire du rapport final de la Commission d'enquête sur l'Érythrée, et d'inclure un inventaire des options et processus disponibles pour remédier aux violations passées et en cours et garantir la reddition des comptes et la justice. Cela pourrait impliquer une mise à jour du travail de la Commission d'enquête par la collecte de documents et de preuves.

~ ~ ~

**La situation des droits humains en Érythrée requiert une attention urgente et un niveau adéquat de rapports et de débats publics – c'est-à-dire plus d'une fois par an. Lors de sa 62<sup>ème</sup> session, le Conseil devrait adopter une résolution qui :**

- (a) Renouvelle le mandat du Rapporteur spécial sur l'Érythrée ;**
- (b) Exhorte l'Érythrée à coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial, y comprise en lui permettant d'avoir accès au pays ;**
- (c) Condamne les violations graves et continues des droits humains commises par les autorités érythréennes dans un contexte d'impunité généralisée, notamment dans le contexte d'attaques extraterritoriales, identifiées par le Rapporteur spécial comme étant des actes de « répression transnationale » ;**
- (d) Prie le Haut-Commissaire et le Rapporteur spécial de présenter des mises à jour sur la situation des droits de l'homme en Érythrée lors de la 64<sup>ème</sup> session du Conseil dans le cadre d'un dialogue interactif renforcé incluant la participation de la société civile ;**
- (e) Prie le Rapporteur spécial de présenter un rapport exhaustif au Conseil lors de sa 65<sup>ème</sup> session et à l'Assemblée générale lors de sa 81<sup>ème</sup> session, dans le cadre de dialogues interactifs ; et**
- (f) Prie le Rapporteur spécial d'inclure dans son prochain rapport : (1) une évaluation de l'évolution de la situation des droits humains en Érythrée dans le contexte du dixième anniversaire du rapport final de la Commission d'enquête sur l'Érythrée et du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la détention des réformateurs du « G11 », et (2) un inventaire des processus et options disponibles pour remédier aux violations passées et en cours et garantir la redevabilité et la justice et, dans la mesure du possible, une mise à jour des travaux de la Commission d'enquête grâce à la documentation et à la collecte de preuves menées dans une optique de suivi.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations urgentes et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

1. AfricanDefenders (Réseau panafricain des défenseurs des droits humains)
2. The America Team for Displaced Eritreans
3. Amnesty International
4. Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH)
5. Centre Mondial pour la responsabilité de protéger (GCR2P)
6. CIVICUS
7. Coalition burundaise des défenseurs des droits humains (CBDDH)
8. Coalition sénégalaise des défenseurs des droits humains (COSEDDH)
9. Commission internationale de juristes (CIJ)
10. Connection e.V.
11. CSW (Christian Solidarity Worldwide)
12. DefendDefenders (Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique)
13. ERISAT-Eritrean Satellite Television
14. Eritrean Coordination for Human Rights
15. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)

16. Human Rights Concern - Eritrea (HRCE)
17. Human Rights Watch
18. Information Forum for Eritrea (IFE)
19. International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI)
20. Lawyers' Rights Watch Canada
21. MIR Italie (Branche italienne de l'IFOR (Mouvement international de la réconciliation))
22. Mouvement érythréen pour la démocratie et les droits humains (EMDHR)
23. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
24. One Day Seyoum
25. Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
26. Raoul Wallenberg Centre for Human Rights
27. Release Eritrea
28. Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC)
29. Réseau nigérien des défenseurs des droits humains (RNDDH)
30. Réseau ouest africain des défenseurs des droits humains (ROADDH)
31. War Resisters' International